



ASSEMBLEE COMMUNALE

COMMUNE
DE
1565 VALLON

Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2017

- Début de séance** : 20h15
- Présidence** : Mme la Syndique, Solange Plancherel
- Local** : Salle de la Chaumière
- Présence** : 22 personnes
- Convocation** : Conformément à la LCo du 25 septembre 1980 – Insertion dans le No 46 de la Feuille Officielle du 17 novembre 2017 – Affichage au pilier public – Distribution d'avis « Tous ménages » au village par le Vallon-Nouvelles No 151.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 30 mai 2017
(Ce dernier ne sera pas lu. Il est disponible sur le site internet de la commune et auprès de l'administration communale)
2. Budget 2018
 - 2.1 Budget de fonctionnement
 - 2.2 Budget des investissements
 - Déplacement d'une conduite d'adduction d'eau quartier de l'Epena
 - Remplacement et mise en conformité de la place de jeux
 - Achat de mobilier et de matériel informatique pour l'administration
 - Réfection partielle du chemin des Mosaïques
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Approbation du rapport de la Commission financière
du budget de fonctionnement
du budget des investissements, point par point
3. Election d'un nouveau membre à la Commission financière
4. Approbation du règlement scolaire du cercle scolaire de St-Aubin/Vallon
5. La buvette du foot, quel avenir ?
6. Divers

- Scrutateur** : M. Christophe Guerry
- Excusés** : -
- Procès-verbal** : Mme Françoise Roth, secrétaire communale

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Il est 20h15 lorsque Mme la Présidente ouvre cette assemblée. En préambule, elle demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en mémoire de notre ancien Syndic, M. Wilfred Vessaz.

Mme la Présidente demande l'approbation des citoyens présents quant au tractanda de cette assemblée, publié dans le Vallon-Nouvelles no 151. Ce tractanda est accepté. Elle poursuit avec l'approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 30 mai 2017. Mme la Présidente précise que comme indiqué sur le dernier Vallon-Nouvelles, celui-ci ne sera pas lu. En effet, ce procès-verbal est disponible en tout temps au bureau communal et sur le site internet de la commune. Ne suscitant aucune remarque, le procès-verbal est approuvé à mains levées, à l'unanimité.

Mme la Présidente précise aux citoyens que Mme et M. Moissoglou participent à cette assemblée en qualité d'auditeurs, ils n'ont pas le droit de vote. Ils sont propriétaires de la maison (anciennement Oberhofer) et n'ont pas encore déposé leurs papiers dans notre commune.

2. Budget 2018

Mme la Présidente poursuit et donne la parole à Mme Mirna Garzoni, boursière communale, pour la présentation du budget 2018. Le budget 2018 est affiché sur un présentoir et lu point par point. Des explications sont fournies en fonction des interpellations par rapport aux différences marquées entre plusieurs postes des budgets 2017 et 2018.

M. Pierre Waser s'enquiert de l'augmentation quant à la participation financière à la salle de sport de St-Aubin qui est de Fr. 6'500.-, contre Fr. 3'000.- les années précédentes. Il lui est confirmé que le coût par enfant a été porté à 130.-. Il n'y avait eu pas d'augmentation depuis de nombreuses années. Le Conseil a demandé une diminution quant à ce montant, mais ce coût a été maintenu par la commune de St-Aubin.

Mme la Présidente précise qu'un montant de Fr. 11'000.- a été prévu pour la réalisation d'une étude quant à la construction d'un trottoir dans la montée de Carignan. Ce montant comprend également une expertise pour une limitation de vitesse dans le bas du village. Cette expertise a été demandée par les services de l'Etat en complément de notre demande de limitation de vitesses.

2.1 Budget de fonctionnement

Pour le budget de fonctionnement, les charges s'élèvent à Fr. 1'380'570.- et les recettes à Fr. 1'361'190.80. Il en résulte un excédent de charges de Fr. 19'379.20.

2.2 Budget des investissements

Pour le budget des investissements, il en ressort un montant total de Fr. 90'000.- de charges et comprend les investissements suivants :

- Déplacement d'une conduite d'adduction d'eau quartier de l'Epena, la somme de Fr. 26'000.-
- Remplacement et mise en conformité de la place de jeux, la somme de Fr. 24'000.-
- Achat de mobilier et de matériel informatique pour l'administration, la somme de Fr. 15'000.-
- Réfection partielle du chemin des Mosaiques, la somme de Fr. 25'000.-

Le financement de ces investissements sera assuré par la caisse communale.

Mme la Présidente passe la parole à M. Thierry Billieux, conseiller communal, qui va présenter l'investissement relatif au déplacement de la conduite d'adduction d'eau.

M. Thierry Billieux informe l'assemblée qu'une mise à l'enquête a été déposée dans le quartier de l'Epena. Une conduite d'adduction d'eau passe actuellement au milieu d'une parcelle et un déplacement de cette conduite est nécessaire. Il rappelle que ce sont les propriétaires de la conduite qui doivent prendre en charge les frais de son déplacement. Le coût estimé pour cet investissement est de Fr. 26'000.-.

M. Christian Ballaman demande si un bouclage dans le quartier sera effectué. C'est confirmé par Mme la Présidente, un bouclage sera fait en même temps que le déplacement de cette conduite. M. Billieux indique que le mandat pour l'élaboration d'un PIEP a été donné à un bureau d'ingénieurs, ceci afin d'évaluer un bouclage complet de tout le village. L'élaboration d'un PIEP est une obligation pour les communes.

Mme Arlette Beureux, conseillère communale, présente quant à elle, l'investissement souhaité quant au remplacement et à la mise en conformité de la place de jeux située à l'administration communale. Elle précise la raison du changement de cette installation. L'installation a plus de 15 ans et le matériel est fortement dégradé. Il a été constaté lors de nos demandes d'offre, que les jeux ne sont plus dans les normes de sécurité. Le projet prévoit une tour à grimper avec un toit et deux balançoires, un toboggan, une paroi d'escalade, et également un « bim-bam » pour les plus petits. Le budget prévu est de Fr. 24'000.-.

M. Cyrille Joye indique aux membres du Conseil que cette place a été payée par l'amicale de Vallon. Il demande si la société pourrait reprendre la grenouille. Il va en discuter avec son comité. Il lui est confirmé que le Conseil n'y voit pas d'inconvénients.

M. Pierre Waser souligne que le revêtement a été entièrement changé il y a deux ans. Il faut absolument vérifier et changer seulement les plaques du revêtement qui sont nécessaires. Il est confirmé que seules les plaques en mauvais états seront changées.

M. Philippe Blanchard, conseiller communal, prend la parole et présente à l'assemblée, l'investissement relatif à l'achat de mobilier et de matériel informatique pour l'administration. Il précise que le mobilier actuel est relativement ancien et que deux personnes se partagent la même place de travail. Une nouvelle place de travail sera créée avec l'achat d'un nouveau mobilier de bureau, et d'un nouveau poste informatique, ceci afin que la collaboration soit plus simple entre les deux personnes travaillant à l'administration. Les anciennes armoires seront utilisées pour stocker les archives de notre commune. Un coup de peinture dans les bureaux est également prévu, soit au total un investissement de Fr. 15'000.-.

Mme la Présidente présente l'investissement relatif à la réfection partielle du chemin des Mosaïques. Elle rappelle l'historique quant à la paroi berlinoise et les raisons de l'affaissement du chemin des Mosaïques. Elle indique à l'assemblée que le secteur juridique de la Fondation Pro Vallon voulait que la commune prenne en charge la totalité du coût de cette réfection, estimée à Fr. 51'000.-. Le Conseil n'a pas été d'accord car la commune n'a jamais commandé cette paroi berlinoise. La commune est toutefois propriétaire de la route. Les négociations ont permis de trouver une solution, avec une participation de l'assurance de Fr. 10'000.-. une somme de Fr. 20'000.- sera prise en charge par la Fondation, et le solde de Fr. 25'000.- sera à la charge de notre commune. Les travaux sont prévus en début d'année prochaine.

M. Pierre Waser demande s'ils vont refaire une nouvelle paroi berlinoise. Ce n'est pas le cas, les travaux prévoient une solution définitive qui prévoit l'extraction de cette paroi en bois, le remblaiement et le tapis de la route.

M. Frédéric Collaud demande quelle assurance prend en charge ce sinistre, celle de la commune, ou de la Fondation. Mme la Présidente précise que l'assurance est la même entre la Fondation et la commune. A force de discussions, l'assurance participe à hauteur de Fr. 10'000.-, exceptionnellement à bien plaisir. Les négociations ont été entreprises par la commune depuis

2015 déjà. A l'origine, ni l'assurance, ni la Fondation ne voulait entrer en matière quant à une participation financière.

2.3 Rapport de la Commission financière

Mme la Présidente cède la parole à M. Pierre-Alain Baechler, président de la Commission financière, pour la lecture du rapport de ladite Commission. Après examen du budget de fonctionnement 2018 et sa comparaison avec celui de 2017 et, dans une moindre mesure avec les comptes 2016, la Commission financière relève que le budget 2018 a très peu de changements et la majeure partie des augmentations des charges sont adaptées au prorata des habitants.

Des remarques sont formulées sur les augmentations dans différents chapitres du budget de fonctionnement. Elle relève que le prochain exercice prévoit un excédent de charges de Fr. 19'379.20. Pour le budget d'investissement 2018, un total des investissements s'élèvent à Fr. 90'000.-.

En conclusion, la Commission financière recommande à l'assemblée d'accepter les budgets de fonctionnement et d'investissements 2018, tels qu'ils leur ont été présentés.

2.4 Approbation

Mme la Présidente soumet au vote de l'assemblée, le rapport de la Commission financière. Celui-ci est approuvé à mains levées, à l'unanimité.

Mme la Présidente poursuit et soumet au vote de l'assemblée, le budget de fonctionnement 2018 avec un excédent de charges de Fr. 19'379.20. Celui-ci est approuvé à mains levées, à l'unanimité.

Mme la Présidente soumet également au vote, point par point, les différents investissements :

- le point «déplacement d'une conduite d'adduction d'eau quartier de l'Epena » avec un investissement de Fr. 26'000.-, est approuvé à mains levées, à l'unanimité.
- le point «remplacement et mise en conformité de la place de jeux » avec un investissement de Fr. 24'000.-, est approuvé à mains levées, 21 voix favorables et 1 abstention.
- le point «achat de mobilier et de matériel informatique pour l'administration » avec un investissement de Fr. 15'000.-, est approuvé à mains levées, à l'unanimité.
- le point «réfection partielle du chemin des Mosaiques » avec un investissement de Fr. 25'000.-, est approuvé à mains levées, à l'unanimité.

Mme la Présidente remercie l'assemblée d'avoir accepté tous les investissements présentés.

3. Election d'un nouveau membre à la Commission financière

Mme la Présidente informe les citoyens présents qu'il convient de procéder à un changement au sein de la Commission financière. Mme Marie Zbinden a été engagée en qualité de boursière communale, en remplacement de Mme Mirna Garzoni. Mme Zbinden est au bénéfice d'un brevet de spécialiste en finances et comptabilité et débutera sa fonction au 1^{er} janvier 2018. Suite à cet engagement, Mme Zbinden ne peut cumuler ces deux mandats.

Elle demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite se porter candidat à la commission financière. Il n'y a pas de candidats parmi l'assemblée. Mme la Présidente propose de nommer Mme Mirna Garzoni en qualité de membre de la commission financière. Elle demande si les citoyens présents ont des objections à cette nomination. Ce n'est pas le cas. Mme la Présidente propose donc de l'élire par acclamation.

4. Approbation du règlement scolaire du cercle scolaire de St-Aubin/Vallon

Mme la Présidente passe la parole à Mme Isabelle Guerry, Vice-syndique, pour la présentation de ce nouveau règlement scolaire, qui est affiché sur l'écran de la salle. Elle précise que suite à l'introduction de la nouvelle loi scolaire, le règlement doit être révisé. Les articles sont lus à haute voix aux personnes présentes.

M. Christian Ballaman s'enquiert de la surveillance effectuée par les enseignants. Il est indiqué par Mme Guerry que 10 minutes avant le début de l'école et 10 minutes après les cours, les enfants sont sous la surveillance des enseignants, pour autant qu'ils se trouvent sur le périmètre scolaire. Sur le chemin de l'école, les enfants sont sous la responsabilité des parents.

Des remarques sont faites quant à l'interprétation de certains articles. Après des discussions, l'assemblée ne souhaite pas les modifier, puisque ces articles ont été validés par la juriste de la DICS.

M. Frédéric Collaud estime que l'article 7, indiquant les jours de congé des élèves, ne devrait pas figurer dans ce règlement scolaire, ceci en cas de changements futurs. Mme Guerry indique que cet article et d'autres, ont été imposés par la juriste de la DICS.

M. Cyrille Joye précise qu'il n'est pas fait mention des trajets des enfants en trottinettes pour se rendre à l'école. Vallon maintient sa position et autorise les trajets en trottinettes. Le règlement scolaire de Vallon ne va pas l'interdire, au contraire de St-Aubin. Il est précisé également que les communes n'ont plus le droit d'interdire aux enfants dès la 6H, de se rendre à vélo à l'école pour autant que les élèves aient suivi le cours de prévention routière donné par l'éducation routière.

M. Christophe Guerry fait une remarque quant à l'obligation d'effectuer une tâche éducative, en cas de dommages causés intentionnellement par un élève. La durée maximale indiquée est de 18 heures par infraction. Il est fort surpris par cet article, étant donné que les enfants n'ont pas le droit de travailler, et les enfants en dessous de 10 ans ne peuvent pas être punis. Il est précisé que la sanction pourrait être des devoirs supplémentaires, ou d'effectuer des travaux tels que le ramassage des papiers autour de l'école.

Mme la Présidente soumet au vote de l'Assemblée communale, l'approbation de ce règlement scolaire. Ce dernier est accepté par 18 voix favorables, et 4 abstentions.

5. La buvette du foot, quel avenir ?

M. Thierry Billieux, conseiller communal, prend la parole et indique que le Conseil communal souhaite avoir l'avis des citoyens quant à l'avenir à donner à la buvette du foot.

Il indique que la buvette est située en zone agricole, dans un périmètre archéologique, dans un secteur de danger bassin versant, et au bord de la route cantonale. Ces éléments sont fixes et on ne peut y déroger. Il ne sera pas possible de creuser dans ce secteur afin de faire des fondations, ou de créer un étage supplémentaire. Son coût annuel est d'environ Fr. 1'000.- et les revenus de locations en 2017, s'élèvent à Fr. 300.-.

Mme la Présidente prend la parole et informe les personnes présentes de l'état actuel de ce bâtiment. Cette buvette a des infiltrations extérieures au niveau de la toiture, des soubassements, même à l'intérieur au niveau des vestiaires. Un architecte a fait une évaluation et transmis une estimation des travaux à effectuer aux membres du Conseil d'un montant d'environ Fr. 150'000.-. Des gros travaux doivent être entrepris au niveau du toit et de la charpente, estimés à environ Fr. 60'000.-. Les tuiles utilisées en 1970, n'étaient pas neuves. Le devis prévoit également un drainage des soubassements et un crépi ciment des façades. Le changement des volets, des fenêtres et de la porte d'entrée est prévu. La cuisine ne doit pas subir de changement, elle avait été rénovée il y a une dizaine d'années. Des travaux de peinture intérieurs sont prévus ainsi que le

changement de l'armoire murale contenant la vaisselle. Des infiltrations sont présentes derrière cette armoire. Le devis prévoit de boucher les grilles de sol dans les douches.

L'installation d'une clôture ou d'une barrière est également envisagée pour des raisons de sécurité par rapport à la route cantonale.

Le Conseil souhaite l'avis des citoyens quant à son avenir. Plusieurs possibilités, le statut quo avec des rénovations mais uniquement le strict minimum, une démolition, un projet émanant du Conseil ou un projet émanant des citoyens.

M. Billieux indique qu'un formulaire sera ajouté sur le site internet et disponible au bureau communal, afin que les citoyens puissent motiver leur projet, avec un petit développement, en indiquant également 3 avantages. Le délai pour le renvoi du formulaire est fixé au 28 février 2018. Le Conseil va prendre connaissance des différents projets et faire un 1^{er} tri par rapport à la faisabilité, la pertinence, et une estimation des coûts du projet d'ici au 30 avril 2018. Les projets retenus seront discutés au sein d'un groupe de travail avec la commission d'aménagement du territoire, les personnes dont le projet a été retenu, et un membre du Conseil.

La suite de la démarche prévoit la présentation des projets retenus à l'assemblée communale avec des aspects comparables, afin que ces projets soient soumis au vote. En dernier lieu, il y aura également une votation relative à la demande de crédit pour le projet retenu, Il demande l'approbation des citoyens quant à cette démarche. Le Conseil est bien conscient que la location de cette buvette ne sera jamais rentable.

Il est demandé que cette information soit ajoutée dans le prochain Vallon-Nouvelles, pour les citoyens non-présents à cette assemblée. Il est pris note de cette demande.

M. Cyrille Joye demande ce qui peut être fait pour ce bâtiment ou pour le terrain de foot. Mme la Présidente précise qu'il s'agit d'une réfection. Une rénovation nécessiterait une mise à l'enquête car il y aurait un changement d'affectation, et en zone agricole, ce serait refusé par les services cantonaux. Il est précisé que le terrain de foot n'est plus aux bonnes dimensions et l'éclairage obsolète.

M. Christian Ballaman précise qu'il serait bien de mettre à disposition le rapport de l'architecte. Il souligne qu'il est contre la démolition de ce bâtiment car il a une valeur historique et sentimentale. A titre personnel, il ne va pas remplir le formulaire mais souhaite la mise en place d'une commission avec des personnes motivées par ce projet. Des discussions s'ensuivent à ce sujet. Des citoyens soulignent que la proposition de démolir la buvette devrait être placée en dernière position des solutions.

M. Frédéric Collaud demande une précision sur la possibilité d'ajouter des panneaux solaires sur le toit ou le terrain de foot. Il lui est répondu que sur le toit ce serait possible, mais difficilement envisageable pour le terrain de foot. Il précise qu'il a semé en faible profondeur et il a reçu une lettre des services archéologiques, lui indiquant qu'il avait le droit de travailler jusqu'à 10 cm de profondeur uniquement, sous peine que les services archéologiques viennent creuser eux-mêmes.

M. Cyrille Joye souhaite également la création d'une commission ce qui permettra une bonne synergie, une discussion en amenant une autre. Plusieurs personnes sont motivées par ce projet et il est pris note des noms des personnes intéressées à faire partie de ce groupe de travail : M. Christian Ballaman, M. Cyrille Joye, M. Olivier Ballaman, M. Frédéric Collaud, et un membre de chaque société locale.

Mme la Présidente indique qu'un courrier sera envoyé aux sociétés locales et les membres précités convoqués pour une entrevue avec le Conseil communal.

6. Divers

La parole est donnée aux citoyens.

M. Olivier Ballaman indique qu'un projecteur de l'église ne marche plus. Il lui est répondu que cela a été annoncé au Groupe E.

M. Christian Ballaman souhaite avoir plus de précisions quant à un éventuel projet de fusion. Mme la Présidente indique qu'une discussion avec Delley-Portalban et Gletterens, pour un rapprochement des cercles scolaires a été effectuée l'année passée. Une participation financière importante par rapport à la construction de leur école a été demandée. Le Conseil n'a pas donné suite à ce rapprochement. Un citoyen précise que Gletterens serait en discussion pour une fusion avec Delley-Portalban. Les membres du Conseil en prennent note et y seront attentifs. Mme la Présidente indique qu'aucun rapprochement n'a été fait avec St-Aubin. Il est souligné par un citoyen que le Conseil devrait envisager un rapprochement avec des communes vaudoises.

M. Christophe Guerry demande si notre commune a demandé une collaboration avec Gletterens ou St-Aubin, pour l'entretien des routes. Il lui est répondu que cela n'est pas le cas, et que l'on va continuer de s'en occuper nous-mêmes. L'engagement éventuel d'un employé communal sera rediscuté lors de l'élaboration d'un prochain budget.

Pour conclure, Mme la Présidente transmet ses meilleurs vœux aux citoyens et citoyennes qui ont pris part à cette assemblée ainsi qu'à leur famille. Elle les remercie pour leur présence et les invite à partager le verre de l'amitié.

Il est 22h05 lorsque Mme la Présidente clôt cette assemblée.

La Secrétaire :

F. Roth



La Présidente :

S. Plancherel

